

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-03

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 5

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Julien - DRUJON D'ASTROS Cyrille - REYNAUD Pascale - SEGOND Eric.

Absent : BERTHALON Jérôme - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Etienne à DRUJON D'ASTROS Cyrille - DEHOUX Brigitte à SEGOND Eric - MATHURIN Christian à BOISSET André

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL AVEC LA DDFIP DES HAUTES-ALPES**

- **Vu** les articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- **Vu** le manque de personnel à la Trésorerie de l'Argentière-la-Bessée, ce qui provoque un retard considérable pour l'élaboration des comptes administratifs et budgets.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de mettre Madame Chloé GANGLOFF à disposition de la DDFIP à raison d'une ½ journée par semaine à compter du 22 janvier 2019 au 02 mars 2019 au plus tard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial avec la DDFIP des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire,
Adjoint délégué
SECONDE Eric